

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Valérie Schwaar et consorts "Un seul type de vélo pour toute l'agglomération"

Rappel de l'interpellation

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges, ci-après PALM, a mis l'accent sur le développement et la promotion de la mobilité douce avec des projets pour près de 200 millions. Itinéraires sécurisés, franchissements d'obstacles, plusieurs mesures doivent permettre d'augmenter sensiblement la part des modes de transports doux dans la mobilité de la région Lausanne-Morges. Dans ce projet, il est notamment prévu d'encourager la pratique du vélo pendulaire en traversée d'agglomération.

Quelques mois après le dépôt du PALM auprès de la Confédération, la ville de Morges annonçait le dépôt d'un préavis proposant, dans une première étape, l'aménagement de cinq stations de prêt de vélos en libre-service dans la commune. Ce préavis présente le choix du système d'une entreprise italienne — Bincincitta — déjà présent dans près de trente villes en Europe.

Ce nouveau service permettra aux habitants et visiteurs de passage d'emprunter un vélo et de le rendre, si besoin est, dans une autre station de prêt de vélos sur le territoire de la commune voire dans une commune voisine, le projet morgien prévoyant à terme la constitution d'un réseau de stations.

Au vu de ce qui précède, et pour permettre le développement cohérent de ce type d'offre en faveur des usagers, il paraîtrait justifié de garantir que les différents systèmes de prêt qui pourraient être choisis à terme dans la région, soient compatibles entre eux. Concrètement, qu'il soit possible à Renens ou à Lausanne, de rendre un vélo emprunté à Morges ou à Lutry.

Saluant la démarche morgienne qui s'inscrit dans une promotion active des modes de transports durables, mais soucieuse d'un développement uniforme de ce type d'offre à l'échelle de l'agglomération, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Dans l'optique du développement de ce type de service de prêt de vélos en libre-service, les services du canton ont-ils déjà analysé et évalué la question de la compatibilité des systèmes ?*
- 2. Bien que ce type de service de prêt de vélos ne fasse pas l'objet d'une mesure propre dans le PALM, il fait néanmoins partie intégrante d'une offre attractive pour la mobilité douce. Un subventionnement de ce type d'aménagement dans les communes signataires de la convention du PALM est-il envisageable par le biais des fonds prévus pour la mise en œuvre du projet d'agglomération ?*
- 3. Ce type de subvention peut-il être subordonné à la compatibilité du système à l'échelle de l'agglomération ?*
- 4. Si oui, les communes en seront-elles informées avant qu'elles ne choisissent un système ?*

Ne souhaite pas développer

Réponse du Conseil d'Etat

Le Département des infrastructures (DINF) par son Service de la mobilité (SM) soutient l'usage du vélo en tant que mode de déplacement quotidien, en tant que tel ou en combinaison avec les transports publics. En particulier, le SM participe financièrement au développement de Lausanne Roule depuis son lancement en 2004. Cette aide s'élève à hauteur de 10'000.- par station de prêt, soit 30'000.- pour les trois stations de Lausanne Roule, Ouest Roule et Vevey Roule. Ces stations sont situées à proximité des gares principales des transports publics, respectivement à la Place de l'Europe à Lausanne et aux gares CFF de Renens et de Vevey. La compagnie du chemin de fer Lausanne - Echallens - Bercher (LEB) offre également ce service à la gare d'Echallens.

Sur le modèle de plusieurs villes européennes, le concept "simplifié" de Lausanne Roule – à savoir des vélos stockés dans

des containers et prêtés gratuitement contre dépôt de 20 CHF – est voué à évoluer en un système plus "sophistiqué". En effet, pour accompagner l'essor du cyclisme en agglomération, une automatisation de la gestion des prêts est indispensable, selon le modèle de la coopérative Mobility Carsharing avec des voitures en partage.

C'est sur des déplacements locaux que le vélo en libre service est le plus utile, s'adressant à des usagers qui peuvent également recourir aux transports publics sur les plus grandes distances d'un déplacement.

Au printemps 2009, le nouveau système de vélos en libre service a été lancé par la Ville de Morges qui a approuvé l'instauration du système selon le concept développé en Italie "Bicincitta". Par son engagement dans le projet "Bicincitta" indépendamment du Projet d'agglomération Lausanne – Morges (PALM), la Ville de Morges est pionnière dans le domaine. Sous l'égide de l'association Lausanne Roule, cinq stations seront aménagées avec en tout 48 vélos à disposition. Une carte à puces sans contact sera remise aux abonnés, moyennant le versement d'une caution de 50 francs et le prix d'un abonnement (5 francs la journée ou 35 francs l'année). Cette carte posée sur une des bornes libère le vélo correspondant. Ce système permet ainsi un suivi informatisé de l'emprunt des vélos.

L'EPFL et l'Unil vont prochainement implanter quatre stations sur le campus avec la collaboration de Lausanne Roule selon le même système Bicincitta. Les Villes d'Yverdon et de Vevey (avec un fort soutien de Nestlé) prévoient également d'instaurer ce système. D'autres villes du canton évaluent la possibilité de développer cette offre.

A ce jour, tous les systèmes de vélos en libre service dans le canton sont mis en place avec l'appui de Lausanne Roule selon le système italien "Bicincitta", ce qui assure leur compatibilité.

1. Dans l'optique du développement de ce type de service de prêt de vélos en libre-service, les services du canton ont-ils déjà analysé et évalué la question de la compatibilité des systèmes ?

La compatibilité des systèmes est un préalable à la mise en place de vélos libre-service à l'échelle du canton. La compatibilité doit se comprendre non seulement entre les systèmes de prêt de vélos mais également entre les cartes à puce permettant de débloquent les vélos.

Compte tenu du choix du système "Bicincitta" par l'Association Lausanne Roule, et du fait que Lausanne Roule est la principale instigatrice du développement du vélo en libre service dans le Canton de Vaud, la question de la compatibilité entre les systèmes de prêts ne se pose pour le moment pas. En revanche, si un autre système de prêt devait être envisagé par une autorité communale, il serait très souhaitable que ce dernier soit compatible avec ceux déjà mis en place.

S'agissant des cartes à puce de différentes origines, le système Bicincitta offre la possibilité d'être compatible avec plusieurs systèmes existants. La technologie appliquée est celle des cartes à puce sans contact (cartes RFID – Radio Frequency Identification).

Les utilisateurs du campus universitaire pourront quant à eux aussi utiliser leurs cartes d'accès (Campus-card) pour déverrouiller les vélos du système Bicincitta.

L'organisation faîtière Suisse Roule, qui chapeaute l'ensemble des stations de prêts de type Lausanne Roule, et la coopérative Mobility Carsharing sont en cours de discussion afin d'établir un réseau national qui permettra, avec la même carte, de disposer d'un vélo ou d'une voiture Mobility en fonction des besoins.

2. Bien que ce type de service de prêt de vélos ne fasse pas l'objet d'une mesure propre dans le PALM, il fait néanmoins partie intégrante d'une offre attractive pour la mobilité douce. Un subventionnement de ce type d'aménagement dans les communes signataires de la convention du PALM est-il envisageable par le biais des fonds prévus pour la mise en œuvre du projet d'agglomération ?

Selon la législation fédérale, les fonds prévus pour les projets d'agglomération sont destinés au financement des infrastructures et non des moyens d'exploitation. Ainsi, pour les transports publics par exemple, l'acquisition de véhicules (trains, tramways, etc.) ne peut pas bénéficier de contributions fédérales du fonds d'infrastructure. De même, le subventionnement d'un système de vélos en libre service ne pourra pas bénéficier de contributions fédérales.

En revanche, le fonds d'infrastructure pourra contribuer au développement d'infrastructures destinées aux mobilités douces, tels que des aménagements spécifiques destinés aux cyclistes et aux piétons.

Comme mentionné dans le préambule, le canton apporte aujourd'hui une contribution annuelle de CHF 30'000.- aux trois projets Lausanne-Roule, Ouest-Roule et Vevey-Roule.

3. Ce type de subvention peut-il être subordonné à la compatibilité du système à l'échelle de l'agglomération ?

Le DINF n'a à ce jour pas édicté de règles concernant la comptabilité des systèmes de prêts de vélos avec des cartes sans contact dans le canton.

L'objectif est de disposer d'un système de lecteur de cartes compatible non seulement à l'échelle de l'agglomération

lausannoise, mais à celle de l'ensemble du canton. Dans un développement ultérieur, on pourra étudier la possibilité que les cartes à puce sans contact de la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis puissent également être utilisées.

Le DINF suivra attentivement les résultats des projets de vélos en libre service de Morges et des Hautes Ecoles lausannoises, dès leur mise en service.

En conclusion, le soutien du canton à de nouveaux projets prendra en compte leur compatibilité avec les systèmes mis en place par l'association Lausanne Roule sur les différents sites mentionnés précédemment.

4. Si oui, les communes en seront-elles informées avant qu'elles ne choisissent un système ?

En principe, les autorités municipales prennent contact préalablement avec le SM avant de décider d'un système dans la mesure où elles sollicitent un appui cantonal dans leur plan de financement. Des échanges d'expérience sont assurés entre les responsables cantonaux et communaux de la promotion de la mobilité durable, qui collaborent ensemble notamment dans le cadre de l'organisation de la Semaine de la mobilité qui se tient chaque année en septembre. Le SM est également en contact direct avec l'Association Lausanne Roule.

Un dossier d'information des communes pourra être établi d'entente avec Lausanne Roule sur la base des premiers résultats des projets mis en place.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 3 juin 2009.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean